



Rectorat de Lyon

Délégation Académique au  
Numérique Éducatif (DANE)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Le référent pour les ressources et les usages pédagogiques numériques



Christophe Valaitis – DANE Lyon



- Programme de la journée :

- 9h - 9h30 : Intervention du Délégué Académique adjoint pour le Numérique (Vincent Guillerm)
- 9h30 - 11h45 : Le rôle du référent numérique (Christophe Valaitis)
- 13h45 – 14h45 : L'architecture locale et académique du numérique (Cédric Frayssinet)
- 14h45 - 16h45 : Le respect du droit du numérique dans ses pratiques professionnelles (Valentine Favel-Kapoian)



Le référent pour les ressources et les usages pédagogiques numériques



- Contexte :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de 2013 :

- « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique »

- Circulaire de rentrée de 2015 : « Former les enseignants et le personnel d'encadrement au numérique pour mieux accompagner les élèves »

- Les missions de référent pour les ressources et les usages pédagogiques numériques ont été définies par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière.



- Les missions (B.O n°18 du 30 avril 2015)
  - Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.
  - Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance.
  - Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.



- « Lettre de mission » :
  - Les missions sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique.
- Indemnité pour Mission Particulière (IMP) :
  - Montant : Taux annuel de 1 250 € à 3 750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.
  - Versée mensuellement par neuvième, à partir du mois de novembre,



Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques



- Outils de communications académiques :
  - Site de la DANE :  
<http://dane.ac-lyon.fr>
  - Liste de diffusion des référents numériques :  
[referent-numerique@ac-lyon.fr](mailto:referent-numerique@ac-lyon.fr)
  - Forum « Rézotice » :  
<https://rezotice.ac-lyon.fr/fluxbb/>



Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques



- Formations PAF proposées par la DANE à destination des référents pour les ressources et usages pédagogiques :
  - Entrer dans la fonction de référent numérique (26/11/15)
  - Usages et ressources pédagogiques (05/01/16 ?)
  - Politique numérique - Outils de communication (2016)



- **Les missions** (B.O n°18 du 30 avril 2015)

- 1. Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes :**

- a. Conseiller l'équipe de direction sur :

- la place du numérique dans le projet d'établissement ;
- l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes ;
- le choix des indicateurs de suivi du projet numérique.

- b. Accompagner les équipes pédagogiques :

- proposer des exemples de pratiques ;
- aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
- conseiller sur le choix de ressources pédagogiques ;
- orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire.





Le rôle du référent pour les ressources  
et usages pédagogiques numériques



- **Les missions** (B.O n°18 du 30 avril 2015)

1. **Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes :**

- Le référent doit aussi assurer une veille sur les ressources numériques et les productions nationales et académiques.
- Il est le relais local de la Délégation Académique au Numérique Educatif et porte la stratégie académique et nationale.
- Il bénéficie de la formation continue en même temps qu'il y contribue.



- **Les missions** (B.O n°18 du 30 avril 2015)

- 2. Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance :**

- Accompagner le chef d'établissement dans le dialogue qu'il entretient avec les collectivités autour des choix techniques, des renouvellements d'équipements, des investissements dans de nouveaux moyens numériques ;
    - Organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements.



Le rôle du référent pour les ressources  
et usages pédagogiques numériques



- **Les missions** (B.O n°18 du 30 avril 2015)

- 3. Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement :**

- Assurer la mise à jour, au quotidien et tout au long de l'année, des données et le fonctionnement des services en ligne (dont l'ENT).